

Préavis municipal no 01/2025

Demande de crédit pour la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne suspendue sur la Veveyse, entre En Moille-Saulaz (côté Corsier-sur-Vevey) et La Motte (côté Blonay-Saint-Légier)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 274'000.00 TTC pour la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne suspendue sur la Veveyse, entre En Moille-Saulaz (côté Corsier-sur-Vevey) et La Motte (côté Blonay-Saint-Légier).

2. Descriptif général

Début 2023, un glissement de terrain s'est produit en rive droite de la Veveyse rendant impossible l'accès à la passerelle piétonne existante qui permettait de relier En Moille-Saulaz (côté Corsier-sur-Vevey) et La Motte (côté Blonay-Saint-Légier).

Ne pouvant pas rétablir le chemin d'accès au même endroit pour des raisons de stabilité du terrain et de sécurité pour les usagers, les Municipalités des deux communes se sont entendues pour étudier la construction d'une nouvelle passerelle piétonne.

En accord avec les services cantonaux impliqués (DGE-Eau et DGE-Forêt), une étude de faisabilité avec des variantes de réalisations a été menée et a conduit à un premier choix, à savoir la création d'une nouvelle passerelle en bois (mélèze). Cette solution a été jugée écologique, bien adaptée à sa situation en forêt, peu exigeante en termes d'entretien annuel et d'un coût a priori raisonnable selon les premières estimations.

Un appel d'offres a alors été lancé conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD). Au retour des dossiers de soumissions, les coûts de ce nouvel ouvrage se sont avérés nettement plus élevés que ceux avancés dans l'étude de faisabilité. La raison essentielle est liée à la situation du futur chantier et à la difficulté d'y accéder, rendant compliquée et complexe l'accès au lieu du montage et générant de fait d'importantes plus-values. La procédure visant à la réalisation de cette solution a alors été interrompue et une autre variante a été étudiée.

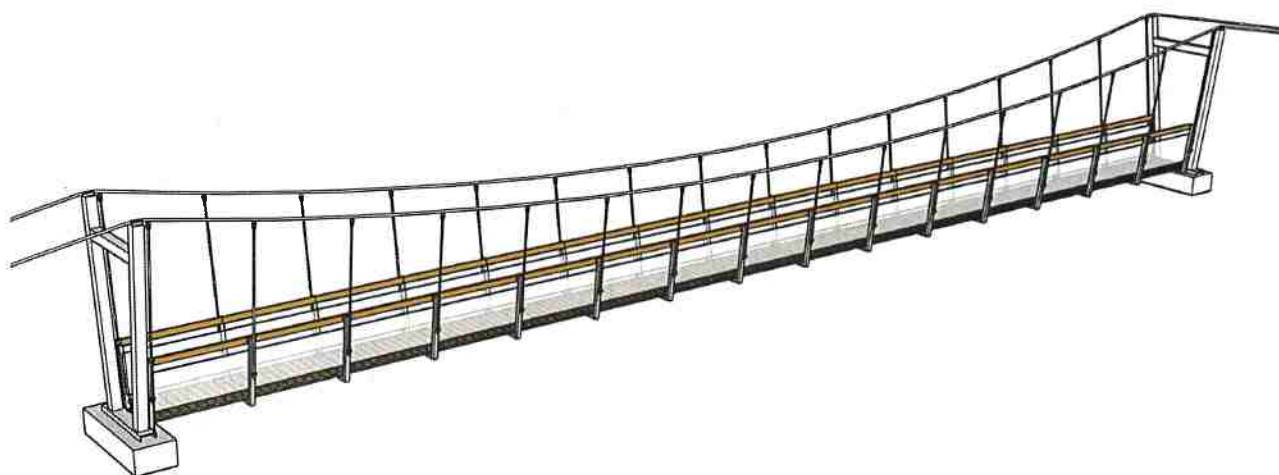
DGE = Direction Générale de l'Environnement

Situation générale du projet



Extrait Cartoriviera avec la localisation du projet

Après diverses prises de contact et échanges avec des entreprises spécialisées, c'est une passerelle suspendue (comme illustré sur la figure ci-dessous) qui a été étudiée comme seconde variante. Ce type de construction s'est clairement imposé comme le mieux adapté en regard aux difficultés liées aux accès.



Modèle 3D de la passerelle projetée

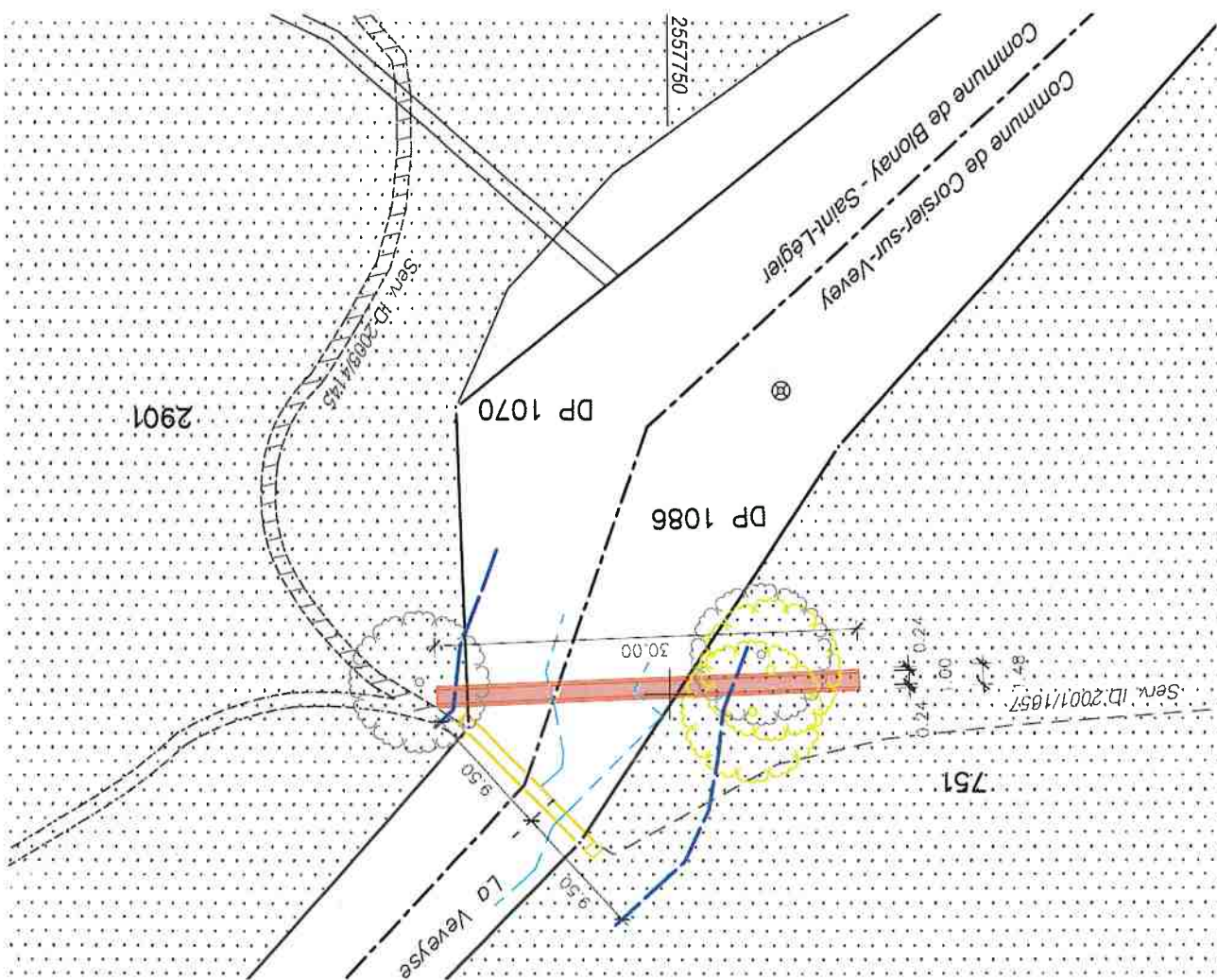
Un nouvel appel d'offres a été lancé, toujours conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics. Les coûts de réalisation globaux annoncés, conformes cette fois-ci à l'estimation faite dans le cadre de l'étude de faisabilité, permettent à votre Exécutif de présenter le présent préavis.

Tracé de la future passerelle



Photo de l'étude de faisabilité

Extrait du plan de géomètre



3. Budget général

Au vu des montants et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), les demandes d'offres ont été réalisées selon la procédure de gré-à-gré.

Sur la base des offres reçues, **les coûts totaux arrondis de ce projet** sont les suivants :

Travaux généraux

Accès au chantier et travaux préparatoires	CHF	22'000.00
Travaux de sécurisation de la paroi	CHF	10'000.00
Démontage et évacuation de la passerelle existante	CHF	7'000.00
Nouvelle passerelle suspendue	CHF	138'000.00
Divers et imprévus ~10%	CHF	17'700.00
Total travaux généraux HT	CHF	194'700.00

Honoraires et frais

Honoraires ingénieur civil	CHF	30'000.00
Honoraires géotechnicien	CHF	18'000.00
Géomètre – Relevés, implantations points limite	CHF	6'500.00
Frais administratifs	CHF	4'000.00
Total honoraires et frais HT	CHF	58'500.00

Récapitulation des coûts

Travaux généraux	CHF	194'700.00
Honoraires et frais	CHF	58'500.00
Montant total HT	CHF	253'200.00
TVA 8.1 %	CHF	20'509.20
Montant total TTC arrondi	CHF	274'000.00

Cet itinéraire pédestre étant situé en forêt et faisant partie du réseau SwissMobile, des demandes de subventions ont été déposées par les deux communes impliquées auprès de différentes sociétés et organisations (Groupement forestier de la Veveyse et Suisse Rando notamment). En cas d'accord et d'attribution d'aides financières, les montants versés seront portés en déduction du montant total de ce préavis.

Le solde net des coûts, une fois subventions et participations déduites, sera réparti **à parts égales** entre les communes de Corsier-sur-Vevey et de Blonay-Saint-Légier.

Le montant résiduel sera amorti sur une durée de **20 ans**, conformément aux règles fixées par le règlement sur la comptabilité des communes et en fonction de la nature de l'ouvrage (durée spécifique imposée dès le 1^{er} janvier 2024 en prévision de l'introduction échelonnée du nouveau modèle comptable MCH2).

4. Planification et gestion

Grâce à l'accord préalable reçu des propriétaires privés des parcelles se trouvant de part et d'autre de cette nouvelle passerelle, le dossier de mise à l'enquête sera finalisé en vue d'une publication en février 2025 dans chaque commune.

Il est prévu que le Conseil communal de Blonay-Saint-Légier traite ce préavis lors de sa séance du 25 mars 2025.

Au vu de ce qui précède et sous réserve des décisions des Conseils communaux des deux communes concernées et des résultats de la mise à l'enquête publique, nous pouvons espérer une réalisation de ce projet dès le deuxième semestre 2025.

Pour ce projet commun, les Municipalités ont convenu du fonctionnement suivant :

La commune de Corsier-sur-Vevey sera le Maître de l'ouvrage principal. Elle s'occupera du suivi financier et de la surveillance de la réalisation des travaux par l'intermédiaire du Bureau Technique Intercommunal et du bureau d'ingénieurs mandaté.

Une fois toutes les factures payées et les subventions encaissées, elle refacturera le 50% du montant final résiduel à la commune de Blonay-Saint-Légier.

5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude

d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 274'000.00 TTC ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 274'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) de porter en déduction de cet investissement les futures subventions ou contributions à recevoir ;
- d) de refacturer le 50% du solde restant à la commune de Blonay-Saint-Légier.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



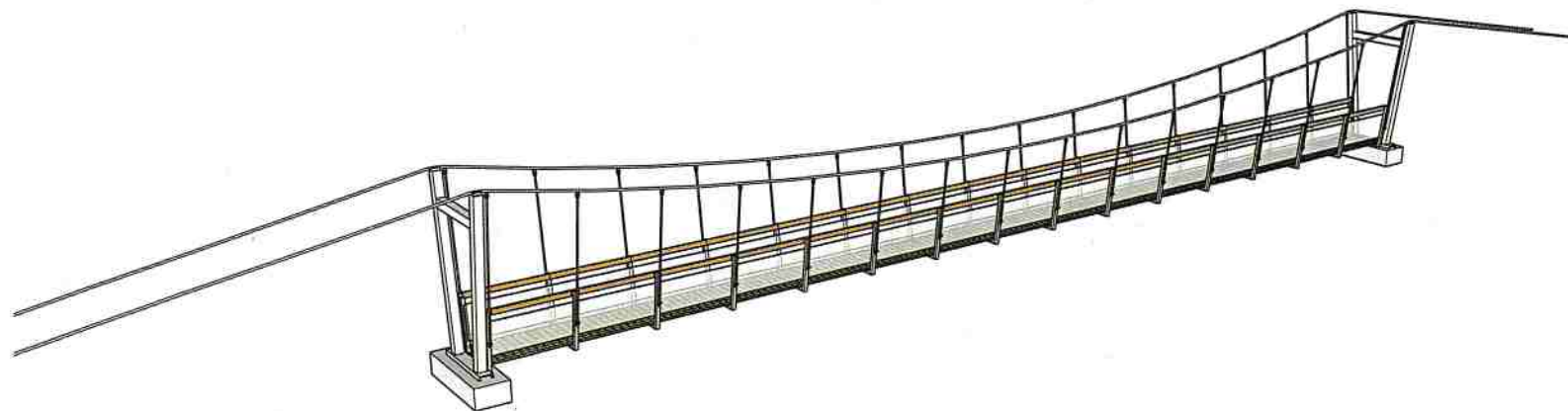
A. Rouge B. Demierre

Annexes : 3 plans (vue générale, détails et vues diverses)

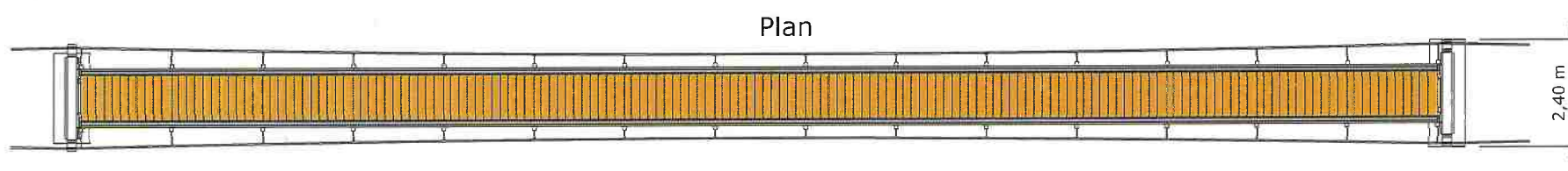
Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		25'000'000.00
Endettement au 31.12.2024		0.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	20'886'800.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 404'003.43	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 31.12.2024	- 15'690'586.81	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		4'792'209.76
Solde au plafond		20'207'790.24

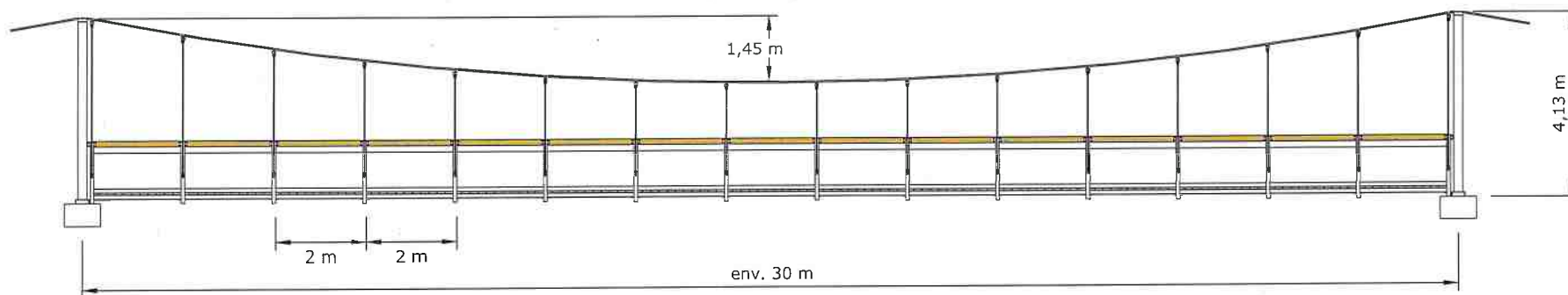
Vue générale



Plan

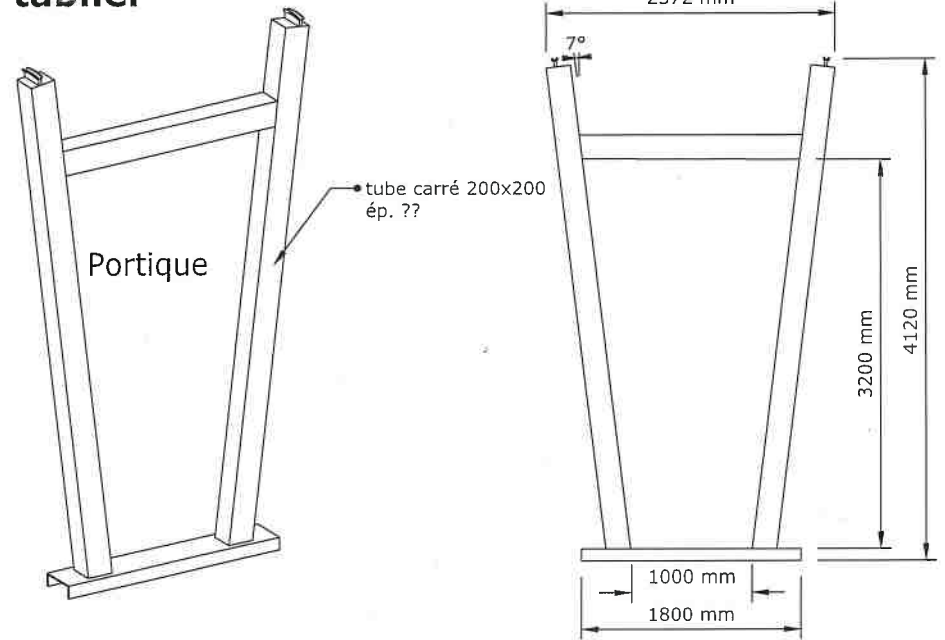
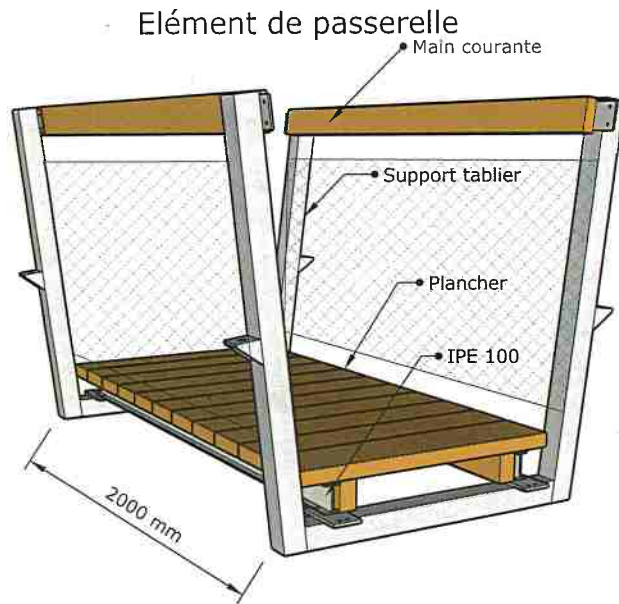


Coupe longitudinale

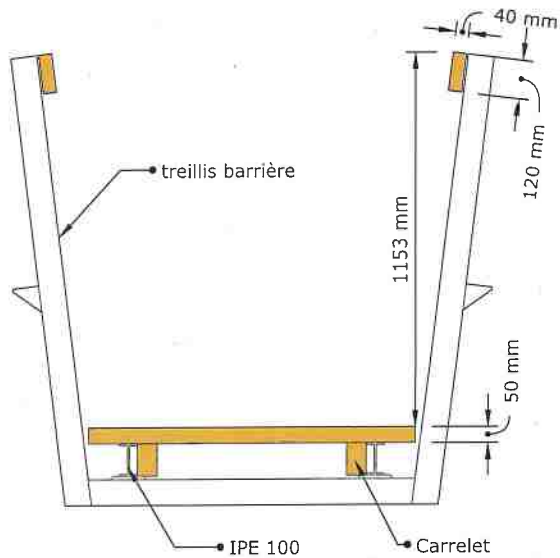


GIANINETTI SA - Rue du Bugnon 7 - 1870 Monthey		Auteur: M. Gianinetti	
Type: plan de principe	Format: A3	Projet: Pass. Moille Saulaz	
Description: Vue générale		Date: 25.09.2024	
		Ech:1/100	Vue:N/A
		Visé par:	

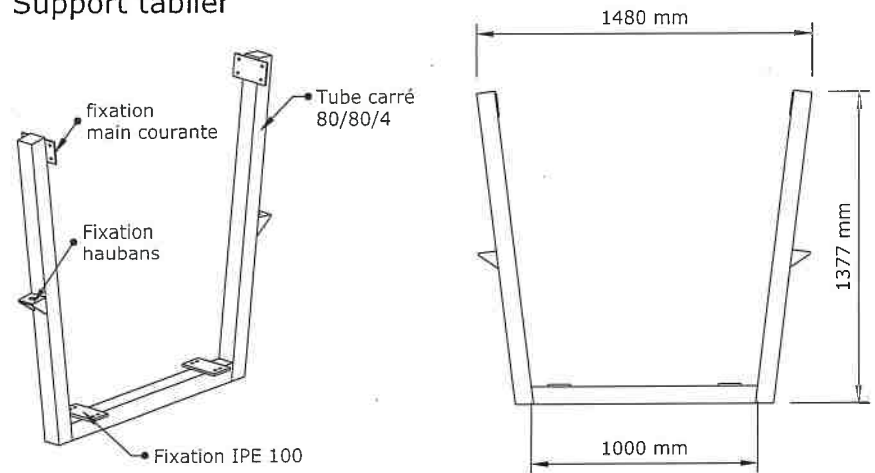
Portique et tablier



Coupe élément de passerelle

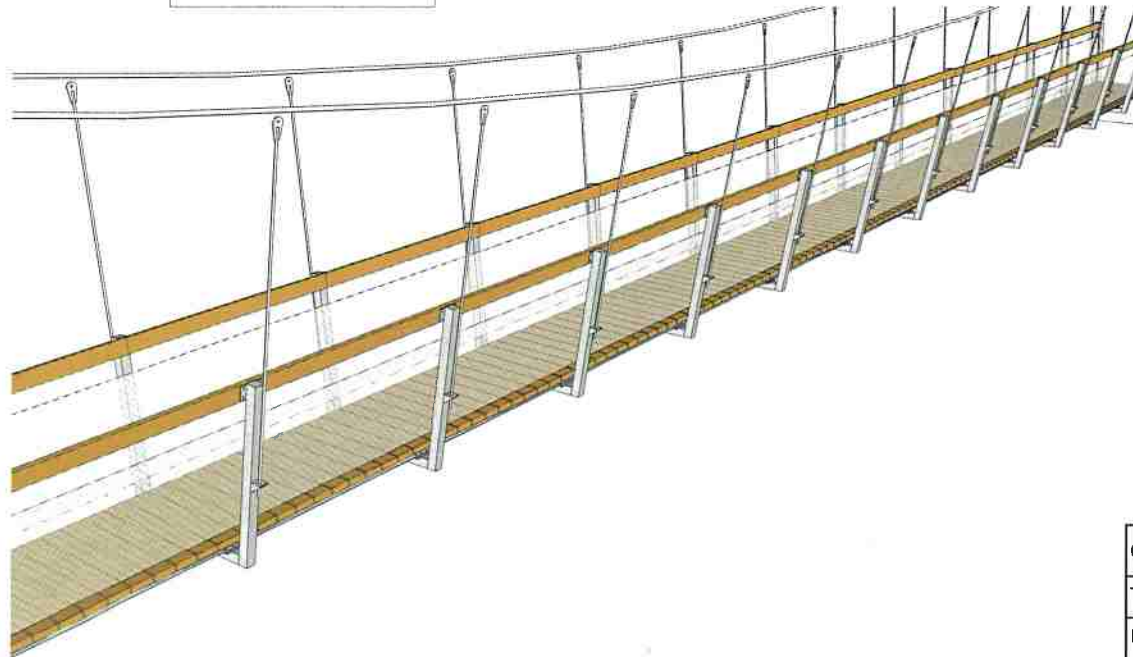
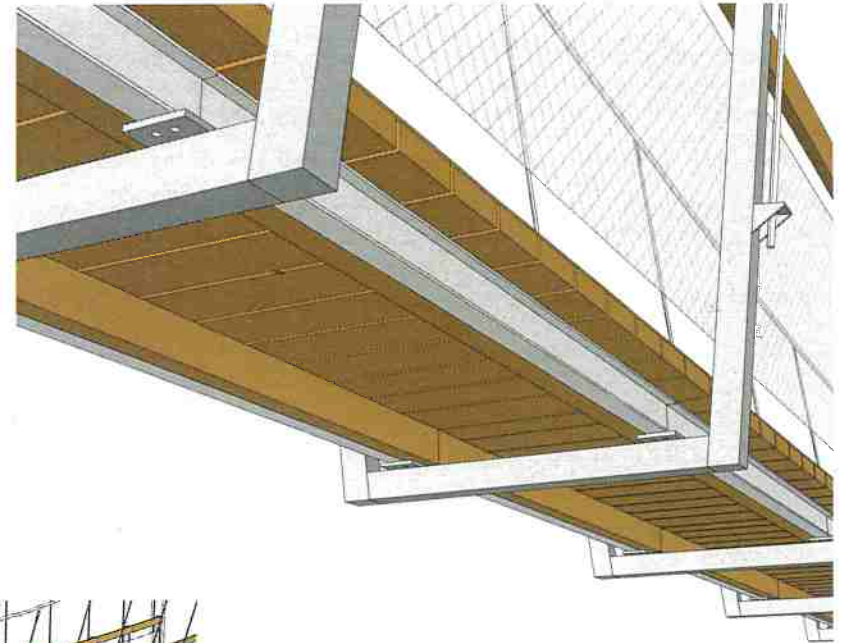
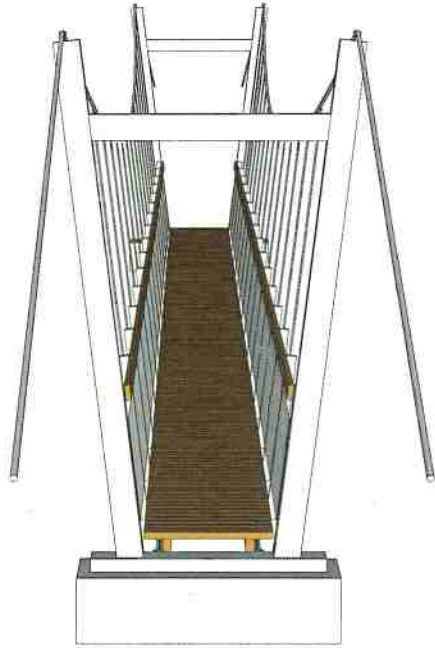


Support tablier



GIANINETTI SA - Rue du Bugnon 7 - 1870 Monthey		Auteur: M. Gianinetti	
Type: plan de principe	Format: A3	Projet: Pass. Moille Saulaz	
Description: Détails éléments de passerelle Portique et support de tablier		Date: 25.09.2024	
		Ech: 1/100	Vue: N/A
		Visé par:	

Vue Div.



GIANINETTI SA - Rue du Bugnon 7 - 1870 Monthey		Auteur: M. Gianinetti	
Type: plan de principe	Format: A3	Projet: Pass. Moille Saulaz	
Description: Vue div.		Date: 25.09.2024	Ech: 1/100 Vue: N/A
Visé par:			